L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI, 2 MAI 1890.

VAPEURS.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

LE STEAMER NEW CAMELIA

A partir du 29 avril 1890, quittera Milneburg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain partant de la gare des Champs-Elysées:

Pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

Tous les jours (excepté le Dimanche et le Mercredi) à l'arrivée du train de..........4 h. P. M

RETOUR:

Part de Madisonville, tous les jours à 5:30 A. M

EXCURSIONS:

Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Old Landing.

DIMANCHES et MERCREDIS, à l'arrivée du train de 8 h. A. M.

DIMANCHES et MERCREDIS, à l'arrivée du train de 6 h. P. M.

Si le temps et la profondeur de l'eau le permettent.

Prix, par chaque traversée, $1.

Prix, les jours d'excursion (aller et retour) pour tous les points, $1.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod.

W. G. COYLE & CIE, Agent.

27 mars— No. 47 rue Carondelet.

RED STAR LINE.

Départ de New-York, d'Anvers et de Paris chaque semaine.

BELGENLAND, Mercredi, 7 mai, à 7:30 A. M.
WESTERNLAND, Mercredi, 14 mai, 3 P. M.

Six heures et demie d'Anvers à Paris.

Première cabine, $45 et au-dessus, aller et retour $85 et au-dessus—Deuxième cabine, $35, aller et retour $65 et $72. Entrepont aux plus bas prix. Seulement $2,50 d'Anvers à Paris, 3e classe. Taux spéciaux pour l'Italie.

A. M. MOULTON,

J. A. BUISSON, 19 rue du Camp.

Agent autorisé, coin Toulouse et Bourbon.

La troupe de l'Opéra français de la Nouvelle Orléans, pour retourner en Europe, a pris un steamer de la ligne Red Star.

27 mars—6 mois

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New-York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite sur le continent (cabines pourvues de sonnettes et lumières électriques), partiront de la jetée No 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, tous les samedis.

LA NORMANDIE, Collier, samedi, 3 mai
LA BRETAGNE, de Jousselin, samedi, 10 mai
LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 17 mai

Prix du passage pour le Havre.

Vin compris dans toutes les classes.

Première cabine..........$80 et $100
et au-dessus, selon les accommodations.
Deuxième classe..........$60

Entrepont, $25, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.

Billets, aller et retour, à prix réduits.

Pour fret et passage, s'adresser à

J. B. DODART,
Agent principal à la Nlle-Orléans,
61 Carondelet.

M. J. A. BUISSON, coin Bourbon et Toulouse, est autorisé à vendre des billets de passages.

J. B. DODART.

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant mercredi, 7 mai, à 8 A. M.

Cette ligne se compose des steamers suivants

KNICKERBOCKER. HUDSON.
LOUISIANA. NEW ORLEANS

Le steamer

HUDSON,
Capt. Freeman.

partira de son quai au pied de la rue Toulouse

ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0

Passage—Cabine..........$40
Entrepont.......... 20

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Hâvre.

Pour fret ou passage s'adresser à

ALFRED MOULTON & CO.,
Rue Carondelet No 41

CHEMINS DE FER.

Queen and Crescent Route,

Ligne la plus courte de 96 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Temps, 26 heures.

La route la plus rapide, la ligne la plus courte, via Chattanooga, pour aller aux Carolines et en Virginie, Richmond, Washington, Baltimore.

La ligne courte, via Cincinnati, pour aller à Chicago, Cleveland, Buffalo, les Chutes du Niagara et le Canada, New York, Boston, les Monts Adirondacks et White, et tous les points dans le Nord et dans l'Est

Comparez notre itinéraire avec celui des autres lignes.

	No 2, Fast Line.	No 6, Limited
Part de la N.-Orléans.	9:45 a.m.	5:00 p.m.
Arrive à Meridian...	3:00 p.m.	10:40 p.m.
Arrive à Akron......	6:12 p.m.	1:10 a.m.
Arrive à Birmingham	9:00 p.m.	3:50 a.m.
Arrive à Attalla.....	11:06 p.m.	5:49 a.m.
Arrive à Chattanooga	2:00 a.m.	9:40 a.m.
Arrive à Burgin.....	10:55 a.m.	4:05 p.m.
Arrive à Lexington..	12:06 p.m.	5:00 p.m.
Arrive à Cincinnati..	3:30 p.m.	7:30 p.m.

Bureau des tickets à la N. O., 24 ue. Charles.

J. M. KNIGHT, Ticket Agent.
D. G. EDWARDS, R. H. GARRATT,
Gen'l Pass. Agent, Div. Pass. Agent,
Cincinnati, O. New Orleans.
J. J. O'DONNELL, Pass. Agt.

24 mars—

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. Co.

Départ de la N-Orléans	Arrivée à la N-Orléans
Pacific Express, daily..........3 55 pm	Atlantic Express, daily..........8:15 am
San Antonio Ex. press, daily..7:25 am	New Orleans, Ex. press, daily..7:45 pm

Chars-dortoirs entre New-Orléans et San Francisco, par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman Sleepers entre la Nlle-Orléans et le San Antonio and New Orleans Express.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans des chars dortoirs à retenir tous les jours aux bureaux coin St-Charles et Canal ou à l'embarcadère du Ferry.

J. KRUTTSCHNITT, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. G. WATSON, Gen. Pass. Agt.

1er fév—1an.

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DEMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 103 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne

ASSURANCES.

Vingtième Etat Annuel

— DE —

L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

Conformément à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1889:

Primes reçues:

Sur risques de feu..........		$251,065 98
Sur risques de marine..........		2,702 10
Sur risques de rivière..........		3,974 97
		$257,743 05
A ajouter, primes non acquises de 1888..........		60,716 00
Primes totales..........		$318,459 05
A ajouter, intérêts et profits et pertes..........		15,041 32
Revenus..........		$333,500 37
A déduire, pertes payées:		
Sur risques de feu....	$89,073 36	
Sur risques de marine..........	1,010 08	
Sur risques de rivière..........	602 83	
Total des pertes payées..........	$90,685 27	
Retour de primes et cancellations..........	25,822 60	
Commissions..........	39,131 12	
Réassurances..........	23,398 18	
Taxes et Licences....	2,947 15	
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications, etc..	30,719 47	
Déboursés..........		$212,698 79
		$120,806 58
A déduire;		
Primes non acquises	$60,554 00	
Pertes ajustées et non ajustées..........	30,000 00	90,554 00
Bénéfice net..........		$30,252 58

ACTIF.

Argent en caisse..........	$66,133 13
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi..........	15,000 00
Argent entre les mains d'agents d'autres Etats..........	10,611 16
$10,000 Bons des Etats-Unis à 0/0 @ 127..........	12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans @ 110..........	133,109 00
$64,560 Bons à Primes de la Nlle-Orléans @ 148..........	95,548 80
$25,000 Bons de l'Etat de la Louisiane, 4 0/0 @ 95 1/2..........	23,875 00
Primes en voie de recouvrement..........	12,198 55
Prêts sur hypothèque..........	24,364 34
Billets à recevoir et billets à recevoir pour primes..........	6,002 09
Actions..........	4,465 28
Meubles et installations de bureaux..........	2,500 00
	$405,918 34

PASSIF.

Capital..........	$300,000 00
Dividendes non réclamés..........	1,350 30
Réserve pour primes non-acquises..........	60,554 00
Réserve pour pertes ajustées et non-ajustées..........	30,000 00
Intérêt sur capital dû en janvier 1890..........	9,000,000
	$400,904 30

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire. PIERRE LANAUX, Président.

Assermenté et signé devant moi, ce 11 janvier 1890.

GEORGE O. ANDRY, Notaire.

A une assemblée de la Direction tenue ce jour il a été résolu de payer sur demande un dividende d'intérêt de TROIS POUR CENT, (3 0/0) pour le second semestre de 1889, faisant SIX POUR CENT pour l'année, sur le capital de l'Association.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1890.
12 janv—1m

OFFICIEL

Exposé annuel du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirant le 31 décembre 1887.

DÉPARTEMENT DE L'EXÉCUTIF, Etat de la Louisiane.

Conformément aux dispositions de la loi No 136 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane approuvée le 10 avril 1880 nous, SAMUEL DOUGLAS McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, après avoir examiné et comparé les timbres judiciaires qui sont nécessaires et requis par la loi pour la mise à exécution des dispositions de l'Acte précité et qui sont émis sous l'autorité de l'Article 145 de la Constitution de l'Etat et qui sont actuellement entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier d'Etat, ainsi que le montant des timbres vendus, le produit de la vente et la manière dont il en a été disposé pour le compte des fonds des dépenses judiciaires de l'Etat, nous sommes arrivés au résultat suivant établi dans les livres de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, et que nous certifions correct:

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé déposé et enregistré dans le bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, quatre cent soixante-huit mille six cent vingt-neuf piastres, 75 cents. 468,629 75

Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes publics pendant l'année se terminant le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt dix-huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents.... 198,629 75

Balance des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1887, deux cent soixante-dix mille dollars.......... 270,000 00

Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé enregistré au bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, dix mille six cent six dollars, 87 cents.......... 10,606 87

Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes Publics pendant l'année échue le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt dix-huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents.......... 198,629 75

Montant total des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat pendant l'année échue le 31 décembre 1887, deux cent neuf mille deux cent trente-six dollars, 62 cents.......... 209,236 62

Montant judiciaire des timbres rendus par le Trésorier d'Etat, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, quatre-vingt mille six cent soixante-cinq dollars.... 80,625 00

Balance des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1887, cent vingt-huit mille cinq cent soixante-onze dollars, et 62 cents.......... 128,512 67

Montant des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le fonds des Dépenses judiciaires, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, en paiement des réclamations suivantes, savoir:

Pour fournitures de bureaux distribués aux différents officiers de la paroisse d'Orléans, y ayant légalement droit en vertu de la loi No 312 de 1880, trois mille cent quatre-vingt-quinze dollars, et 9 cts... 3,195 09

Pour salaires et rémunérations dus aux différents officiers et employés de la paroisse d'Orléans, salaires tirés du dit fonds, cent mille deux cent quarante-un dollars, et 68 cents.......... 100,241 68

Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses Judiciaires du 1er janvier 1887 au 31 décembre 1887 inclusivement, cent trois mille quatre cent trente-six dollars, et 77 cents.......... 103,436 77

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles, accompagnées du Sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce neuvième jour de janvier A. D., 1888.

{L S}

S. D. McENERY,
Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

ASSURANCES.

Vingt-troisième Etat Annuel

— DE LA —

Compagnie d'Assurances Germania

De la Nouvelle-Orléans.

Conformément à ce qu'exige sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1889:

Primes sur incendies..$197,741 69		
Primes maritimes....	2,889 10	
Primes des rivières...	1,577 07	
	$202,207 66	
A ajouter: Primes non expirées de 1888...	44,609 49	$246,817 26
A ajouter: intérêt, profits et pertes.....	$26,223 05	
Moins salaires et dépenses générales....	14,199 42	12,023 63
Fonds de surplus de 1888..........		24,476 05
Total..........		$283,317 02
Pertes payées—		
Sur risques de feu....	$93,143 66	
Sur risques maritimes	2,086 45	
Sur risques de rivières	1,619 99	
	$96,857 07	
Réassurances..........	38,145 53	
Primes remises et commissions..........	49,561 79	
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et souscriptions..........	6,389 93	185,952 32
Profits bruts..........		$97,364 70
Réservé pour primes non expirées......	$41,180 13	
Pertes non payées....	11,708 52	
Dividende No 23 payé en juillet 1889....	10,000 00	
Dividende No 24 déclaré en janvier 1890...	10,000 00	
Fonds de surplus, 1889..........	24,476 05	97,364 76

ACTIF

Billets pour primes..........	$369 89
Primes en voie de collection..........	41,662 89
Prêts sur nantissement (dépôt de titres)..........	33,625 00
Prêts sur hypothèques..........	6,175 00
Bons des Etats-Unis, bons d'Etat, consolidés de ville et bons à primes..........	65,080 00
Stocks de banques, d'assurances et autres..........	38,928 50
Bons 1ère hypothèque, Weckerling Brewing Co..........	5,000 00
Propriétés foncières..........	66,314 84
Meubles de bureau et accessoires....	4,873 14
Argent comptant et en banque..........	24,535 44
	$287,564 70

PASSIF.

Capital-actions..........	$200,000 00
Réservé pour primes non expirées.	41,180 13
Réservé pour pertes non payées sur incendie..........	11,708 52
Réservé pour dividende 5 pour cent, janvier 1890..........	10,000 00
Réservé pour fonds de surplus, 1889..........	24,476 05
	$287,364 70

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 10me jour de janvier 1890.

W. O. HART, Notaire.

Le Conseil de Direction, à une réunion tenue le 9 du courant, a déclaré un 'second dividende semestriel de CINQ POUR CENT, faisant 10 pour cent par an sur le fonds-capital pour l'année se terminant le 31 décembre 1889, payable sur demande.

DIRECTEURS.

H. ZUBERBIER,	P. W. DIELMANN,
J. J. WECKERLING,	JOHN THORN,
J. HASSINGER,	J. B. MEYERS,
LOUIS GRUNEWALD,	A.G. RICKS.
FRANK VATTER,	GEO. LIEDELICH.
HERM. CURTIUS,	FRANK J. LEVIS,
J. E. MERILH,	JOHN G. MOLL,
	J. J. LANGLES.

Conformément aux Règlements de sa Charte, la

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

Publie l'état de situation suivant de ses affaires du 1er janvier au 31 décembre 1889.

Primes reçues durant l'année finissant le 31 décembre 1889, comprenant les primes non-acquises de l'année précédente;

Primes d'incendie....$167,066 13		
Primes de rivières....	2,183 68	
		$169,249 81
A déduire—		
Primes non acquises pour 1889..........	$36,039 52	
Primes remboursées et commission..........	19,807 60	
Réassurances..........	5,425 47	$61,272 59
Primes nettes acquises..........		$107,977 22
A ajouter—		
Intérêt, loyers et sauvetage..........		$17,936 83
Revenu net..........		$125,914 05
A déduire—		
Pertes d'incendie de 1889..........	$49,509 48	
Pertes de rivières de 1889..........	$54 95	
Pertes encourues et payées en 1889..........	$49,564 43	
Taxes de l'Etat et de la ville, Board of Underwriters Babcock et Salvage Corps, dépenses générales et salaires..........	26,735 59	76,600 02
		$49,314 03
A déduire—		
Pertes ajustées, non ajustées et dividendes non réclamés....	$5 396 25	
Bénéfices bruts pour 1889..........		$43,917 78
Moins—		
Pertes encourues en 1888 et payées en 1889..........		19,967 41
Bénéfice net au 31 décembre 1889		$23,950 37

ACTIF.

Argent dans les banques..........	$12,808 48
Primes en cours de collection..........	21,443 34
Bons de la ville de la Nlle-Orléans, bons à primes, consolidés 4 pour cent de l'Etat de la Louisiane, un St. Bernard Steam Fire Company, un Battalion Washington Artillery..........	151,233 40
Metairie Cemetery Association, New Orleans Cotton Exchange et New Orleans Gaslight Company..........	32,500 00
Billets hypothécaires, 1ère hypothèque sur propriétés foncières valant le double du montant..........	33,386 11
Prêts sur demande garantis par titres valables..........	42,209 42
Billets à recevoir pour primes..........	3,854 77
Propriétés foncières et meubles de bureau..........	70,997 68
Warrants de l'Etat..........	83 00
Débiteurs divers..........	1,824 82
	$370,473 02
Intérêt accru en 1889 sur billets hypothécaires et prêts..........	1 306 89
Actif total..........	$371,779 91

Actif comme ci-dessus $371,779 91

PASSIF,

Pertes ajustées et non ajustées..........	$5,110 00	
Dividendes non réclamés..........	286 25	[illegible]396 25
Surplus en vue des porteurs de police..........		$366,383 66

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.

(Signé) J. TUYES, Président.
JOS. A. HINCKS, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 16e jour de janvier, 1890.

(Signé) N. B. TRIST,
(Sceau.) Notaire.

DIRECTEURS.

Manuel Abascal,	M. Lorenzini,
E. J. Bobet,	P. Poêtz,
C. T. Dugazon,	G. Pitot,
H. Gally,	Ad. Schreiber,
S. Gumbel,	C. E. Schmidt,
J. W. Hincks,	J. Tuyès.

CHARTE.

ETAT DE LA LOUISIANE.—PAROISSE D'ORLEANS.

DEVANT MOI, CHARLES ROLLE, notaire, pour la paroisse d'Orléans et la ville de la Nouvelle-Orléans, y résidant, personnellement se sont présentés: MM. Jean Marque, Dominique Claverie, Richard Francis, Henri Larquié, Barthelemy Beoubay, Pierre Couget, Pierre Ader, Gustave Esnard, François Limongi et Ramon Viesca, tous domiciliés en cette ville.

Agissant conformément à une résolution adoptée à une assemblée générale des actionnaires de la Compagnie du chemin de fer Orléans, tenue au bureau de la dite Compagnie, le 18ème jour du mois de janvier 1890, désignant ceux qui ont comparu d'un comité ayant pleins pouvoirs et toute autorité pour agir pour et au nom de la Compagnie du chemin de fer Orléans et de ses actionnaires de même que de signer et d'exécuter au nom de la dite Compagnie et des dits actionnaires toute charte ou tout acte d'incorporation, ou acte d'extension de la dite charte, de passer tout autre acte et de faire tout ce qui peut être nécessaire ou que peut exiger la loi.

Et les dits messieurs qui ont paru agissant en outre en vertu de pouvoirs spéciaux, dont une copie est ici annexée pour qu'on s'y réfère au besoin ainsi qu'une résolution dont une copie est ci-jointe, résolution du 18 janvier 1890, et les dits messieurs ont déclaré que se prévalant des dispositions de la loi contenue dans les Statuts Révisés de l'Etat de la Louisiane et de l'Acte correctif 125 de la session de la Législature de 1880, et des Statuts et de la Constitution de cet Etat, relativement à la construction, et à la mise en opération des chemins de fer, ils se sont engagés, et par le présent édrit, s'engagent au nom et pour le compte de la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER ORLÉANS et de ses actionnaires, et en vertu des pouvoirs dont ils sont revêtus par la dite assemblée générale des actionnaires, tenue le 18me jour de janvier 1890, et des pouvoirs spéciaux dont il est fait mention plus haut, et dans le but de réincorporer et de maintenir en existence la dite COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER ORLEANS, ils adoptent et déclarent leur, la Charte qui suit comme celle de la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER ORLÉANS, laquelle prendra effet à partir du 31 janvier 1893 et demeurera en vigueur durant vingt cinq ans à partir de cette dernière date

ARTICLE I.

Le nom d'incorporation de cette Association sera la "ORLEANS RAILROAD COMPANY" (Compagnie de Chemin de Fer Orléans).

ARTICLE II.

Le lieu d'affaires et le domicile légal de cette corporation seront situés en la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE III.

L'objet de cette corporation est de construire et de maintenir des chemins de fer pour le transport de passagers et généralement pour exercer tels pouvoirs et privilèges accessoires qui sont ou qui peuvent dans l'avenir lui être octroyés pour la construction et l'exploitation de chemins de fer.

ARTICLE IV.

Le fonds capital de cette corporation est fixé à cent quatre-vingt cinq mille piastres ($185,000), représentés par trois mille sept cents actions (3,700) de cinquante piastres ($50) chacune.

ARTICLE V.

La dite corporation assume ici toutes les obligations de F. Mouny & Cie, comme principaux, et Geo. W. Hynson, D. B. Macarty, L. E. Lemarié et B. Saloy, cautions, comme parties à un contrat et à l'achat du droit de passage et de l'établissement d'un chemin de fer rues du Canal, Dauphine, Dumaine et autres, en la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément à un acte pardevant William J. Castell, notaire en et pour la paroisse d'Orléans, le 5me jour de juillet 1867, et aussi par acte pardevant Henry C. Dibble, notaire en et pour la paroisse d'Orléans, le 7me jour de décembre 1867. La dite corporation s'engage à construire les dits chemins de fer urbains d'après les plans et stipulations, dans le délai et conformément à la manière indiquée dans les dits actes notariés; ainsi que de se conformer à toutes les conditions qui y sont imposées et exprimées. Et la dite corporation assume ici en outre tous les droits et s'engage à remplir toutes les obligations y indiquées et exprimées; et la dite corporation accepte tous les droits et s'engage à faire face à toutes les obligations découlant du droit de passage ou des franchises adjugés à la dite Compagnie de Chemin de fer Orléans par la ville de la Nouvelle-Orléans conformément à l'acte passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire en cette ville, le 10ème jour de novembre 1886, et chacun et tous autres droits, privilèges ou obligations qu'il pourra y avoir pour ou contre ladite Compagnie de chemin de fer le trente-unième jour de janvier dix-huit-cent-quatre-vingt-treize.

ARTICLE VI.

Cette corporation entrera en opérations à partir du trente-unième jour de janvier dix-huit-cent-quatre-vingt-treize.

ARTICLE VII.

La corporation aura un sceau d'incorporation dont la devise sera un char dans un cercle sur lequel se lira le nom de la compagnie.

ARTICLE VIII.

Ces articles d'association pourront être modifiés ou changés, et le fonds-capital pourra être accru à n'importe quelle somme n'excédant pas cinq cent mille piastres de la façon pourvue par la loi avec l'assentiment des deux-tiers comme chiffre, des actionnaires, obtenu à une assemblée générale convoquée après un avis de trente jours. Lorsqu'une augmentation du capital aura été dûment autorisée, avis en sera donné pendant soixante jours dans deux journaux publiés en la ville de la Nouvelle-Orléans, dans quel délai les actionnaires auront le privilège d'acheter de nouvelles actions proportionnellement aux actions qu'ils possèderont déjà; et toutes les actions qui, à l'expiration du délai, n'auront pas été achetées, pourront être disposées par les Directeurs au profit de la corporation, mais pas au dessous de leur valeur au pair.

ARTICLE IX.

Tous les pouvoirs de cette corporation seront placés dans un Conseil de Direction se composant de sept membres chacun desquels possédera en son propre nom au moins vingt-cinq actions du fonds capital de la dite corporation; et le dit Conseil de Direction élira un de ses membres Président, et servira jusqu'à ce qu'il lui soit donné un successeur qui sera désigné de la façon prescrite par l'article X.

ARTICLE X.

Le premier lundi de février 1893 et annuellement après, une élection de sept Directeurs par les actionnaires aura lieu au bureau de la compagnie, élection dont avis préalable d'au moins dix jours sera donné dans deux journaux publiés en la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE XI.

Une pluralité de votes (comptant un vote pour chaque action sur laquelle on votera) sera suffisante pour élire des directeurs qui devront à leur première réunion après leur désignation, choisir un des leurs comme président de la Compagnie qui sera élu par une majorité de toute la Direction, et auquel seront servis toutes citations et tous documents légaux. Il incombera au président de présider toutes les réunions du Conseil, et en cas de son absence et de son impossibilité à le faire, le Conseil choisira une autre des siens président *pro tem.*, qui provisoirement exercera tous les pouvoirs du président. Toutes les élections se feront par ballotage sous la surveillance de deux inspecteurs nommés par le Conseil au moins une semaine avant toute élection.

ARTICLE XII.

Une majorité du Conseil sera nécessaire pour former un quorum, et une décision de cette majorité constituera un acte d'incorporation valide. Le Conseil de Direction sera revêtu du plein pouvoir et est ici autorisé à vendre et acheter telle propriété foncière et personnelle qu'il sera trouvé nécessaire pour l'usage de la Compagnie.

ARTICLE XIII.

Tout directeur sur le point de s'absenter pour une durée de quatre vingt-dix jours ou pour une durée moindre se nommera un remplaçant, pourvu que ce dernier aura en son propre droit pas moins de vingt cinq actions de la Compagnie, et pourvu également que le dit suppléant soit élu par le Conseil de Direction pour le temps voulu.

ARTICLE XIV.

Le Conseil de Direction se nommera un secrétaire et tous les commis et agents, et aura la faculté de les destituer à son gré; il fixera aussi les traitements de tous les officiers de la corporation et la somme comme caution qui sera requise de ces officiers et agents. Le dit Conseil pourra aussi octroyer tels pouvoirs pour l'expédition des affaires ordinaires de la Compagnie à des comités de son propre sein et à ses officiers ou agents, qu'il jugera convenable. Il pourra aussi nommer des agents dans l'Etat et au dehors aux conditions qu'il lui plaira, et il aura le pouvoir d'adopter ses règlements qu'il modifiera à son gré dans l'intérêt de la corporation toutes les fois qu'il en sera besoin. Il pourra enfin remplir toutes les vacances qui se produiront dans le Conseil. Ces vacances pourront se déclarer soit par la mort, la démission, le manque du nombre voulu d'actions au nom du Directeur, l'insolvabilité et l'absence sans permission pendant trois mois consécutifs.

ARTICLE XV.

Des livres pour l'inscription et le transfert des actions du fonds capital seront ouverts et tenus sujets aux restrictions imposées par le règlement. Tous les transferts d'actions se feront dans ces livres et seront signés par l'actionnaire ou son avocat; lesquels livres pourront être clos aussi souvent que le voudront les Directeurs, comme l'exigeront les circonstances, mais pas pour une durée de plus de dix jours à la fois. S'il arrivait qu'aucun actionnaire voulût transférer ses actions avant de les avoir pleinement payées, il en sera donné permission à la condition que l'acquéreur se substitue à sa place si ce dernier est agréé par le Conseil de Direction.

ARTICLE XVI.

L'omission pour une raison quelconque d'élire des Directeurs le jour fixé ne causera pas une dissolution de l'association; mais les Directeurs alors en fonctions garderont qualité jusqu'à ce qu'une élection ait lieu. De celle-ci un avis sera immédiatement donné, ainsi que le veut l'article X, jusqu'au jour de l'élection.

ARTICLE XVII.

Chaque actionnaire à toute assemblée pour l'élection des Directeurs ou pour d'autres objets, aura droit directement ou par procuration à un vote pour chaque action qu'il possèdera, pourvu que nul actionnaire ne vote en son propre nom sur plus de trois cents actions [ou votes]; et pourvu aussi qu'il aura possédé ses actions au moins un mois avant le jour de l'élection.

ARTICLE XVIII.

Il ne sera pas permis à deux associés dont les actions seront au nom de la raison sociale, d'être élus en même temps Directeurs de cette compagnie ou corporation.

ARTICLE XIX.

Les minutes de toute les délibérations du Board des Directeurs seront tenues par le secrétaire et vérifiées par le président; et le président et le secrétaire signeront tous les billets, traites, chèques, certificats de stock, contrats et toutes les autres preuves de dettes envers cette corporation.

ARTICLE XX.

Le Board de Directeurs peut accepter, provisoirement, tout pouvoir ou privilège conféré à cette corporation pour tout amendement de la loi sous laquelle cette corporation a été formée, ou pour l'adoption de tout nouvel acte ou nouvelle ordonnance de la Législature ou du Conseil de ville, mais l'acceptation finale d'un pareil pouvoir et privilège sera déterminée par un vote de la majorité des actionnaires.

ARTICLE XXI.

La liquidation des affaires de cette corporation sera faite par trois commissaires nommés par les actionnaires à une assemblée qui sera convoquée à cet effet après en avoir donné antérieurement avis pendant soixante jours dans deux journaux publiés à la Nouvelle-Orléans; les dits commissaires chargés de la liquidation seront des personnes solvables résidant en cette ville, et non endettées à la corporation; leur terme d'office sera fixé, et tous les pouvoirs nécessaires leur seront conférés. La période de la liquidation sera fixée ainsi que le décide la résolution des dits commissaires ainsi que le décide le rent, par une résolution, les actionnaires dans une assemblée générale convoquée à cet effet.

Ainsi fait et passé en mon bureau, le huitième jour de mars mil huit cent quatre-vingt dix, en présence de MM. Gustave Schreiber et Gervais Arsonlt, témoins compétents, qui ont signé avec ceux qui ont comparu, et moi, le notaire, après avoir lu le tout.

(Original signé)—Jean Marque, G. Esnard, Henri Larquié, B. Beoubay. Pierre Ader, Richard Francis. F. Limongi, Ramon Viesca, marque ordinaire X de Dominique Claverie, Pierre Couget, Gustave Schreiber, Gervais Arsonlt, Charles Rolle, notaire public.

Je, soussigné, annotateur des hypothèques pour et dans la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par le présent que l'acte d'incorporation ci-dessus de la compagnie de chemin de fer d'Orléans (Orleans R. R. Co.) a été ce jour dument enregistré en mon bureau, dans le livre 395, folio 440.

Nouvelle-Orléans, 11 mars 1890.
(Signé) GEO. GUINAULT.
Annotateur des hypothèques.

Je, Charles Rolle, notaire public, certifie par le présent que tout ce qui est mentionné ci-dessus est une copie exacte et correcte de l'acte primitif et du certificat de l'annotateur des hypothèques qui est enregistré et mis comme archive à mon bureau.

Nouvelle-Orléans, 11 mars 1890.
CHARLES ROLLE,
Notaire public,
22mars—5f No 104 rue de la Commune

The Southern Insurance Company of New Orleans.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

Septième Etat Annuel

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1889;

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie..........		$475,699 35
Sur les risques de rivière..........		22,586 57
Sur les risques de mer..........		12,249 19
		$460,535 11
A ajouter:		
Primes non acquises de 1888..........		102,433 94
Total des primes..........		$562,969 05
A ajouter:		
Intérêt et profits et pertes..........		$ 28,906 49
Revenu total..........		$591,875 54
A déduire: Pertes payées—		
Sur risques d'incendies..........	$190,110 41	
Sur risques de rivière	16,883 63	
Sur risques maritimes	10,599 91	
Total pertes payées	$217,593 95	
Primes remboursées, et cancellations..........	47,796 30	
Commissions..........	65,505 05	
Réassurances..........	25,898 44	
Taxes et licences..........	7,323 59	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances et Machines Babcock, loyer, impressions, etc..........	37,965 56	
Total des déboursés..........		$402,082 92
Surplus..........		$189,792 52
Réservé pour risques non expirés..		$114,588 32
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées..........		33,500 00
Profits net..........		41,704 20
		$189,792 52

ACTIF

(A la valeur au marché.)

Comptant en main, à savoir:	
En banques.......... $98 632 81	
Au bureau.......... 3,923 65	102,556 46
$119,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission Crescent..........	130,900 00
$100,240 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans, y compris les numéros tirés..........	142,669 80
$25,000 coupons bons des Etats-Unis, 4 pour cent..........	31,500 00
$30,000 bons de la Louisiane 4 pour cent..........	28,200 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatérales)....	8,506 58
Une action du capital du N. O. Board of Trade..........	75 00
Une action du capital du La. Sugar Exchange..........	175 00
25 actions de la N.O. Warehouse Co	825 00
Une action French Opera House Co..........	250 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co..........	50 00
Déposé à l'Association du N. O. Fire Underwriters..........	150 00
Primes en cours de perception....	49,818 58
Meubles, accessoires, coffre-fort, etc..........	3,000 00
	$504,376 52

PASSIF.

Capital-actions..........	$300,000 00
Fonds de réserve..........	25,000 00
Dividendes non payés..........	1,584 00
Réservé pour risques non expirés	114,588 32
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées..........	33,500 00
Balance (non compris le dividende de juillet 1889)..........	29,704 20
	$504,376 52

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 16 janvier 1890.

M. T. DUCROS, notaire.
138 rue Gravier.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.

(Signé): J. H. MENGE.
FRANK RODER.
THOS. J. WOODWARD,
MORRIS SCHWABACHER
F. G. ERNST,

A une réunion du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de payer aux actionnaires sur demande l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT et de porter la somme de $15 000 au crédit du Fonds de Réserve, faisant $40,000 au crédit du dit Fonds.

SCOTT McGEHEE, Secrétaire

Nlle-Orléans, 15 janvier, 1890.

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi, 1er mai 1890.

COMPTOIR D'ÉCHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS

	Echanges.	Balances.
Jusqu'ici cette semaine..........	$7,792,912 00	$970,562 00
Même temps la semaine dern.ère.	6,613,740 00	783,404 00

Monnaies américaines et étrangères et Billets de Banques.

MONNAIE — Souverains Victoria, $4 80@ à 90; 20-marcs, $4 65@4 75; 20-francs, $3 80 @3 90; doublons espagnols, $15 40@15 60; doublons mexicains, $15 40@15 60; 25-pesetas espagnols, $4 76@4 90; 20-pesos, mexicains, $19 40@19 60; or mutilé américain, 90@95c.; or léger américain 97 à 98 c. dollars mexicains, 79@80; soles, péruviens, 75@76; pesos chiliens, 75@76; argent mutilé américain, 80c. par oz; 5-francs, 80@95c.; argent anglais, par £, $4 80@4 90; billets de la Banque d'Angleterre, $4 80@4 90; billets de la Banque de France, 19@19½ reichmarcs, billets. 23@24

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans—L'argent continue en assez bonne demande et facile.

Papier exceptionnel..........	8
do A1..........	@8
Prêts sur garanties collatérales..........	4@5
Time do..........	@7
Papier hypothécaire..........	@7

New York—Taux de l'argent 6 pour cent.

Londres—Taux de la Banque d'Angleterre 3½; consols 97 15/16 à 98; argent en lingots 46 9/16, U. S. 4's à 125.

Paris—Rentes 89 40.

CHANGE.

REICHSMARKS—Commercial 94¾.

LA STERLING est facile.

Commercial (60 jours)..........482¾@483½
Traites de banques (60 jours)..........486

Les FRANCS sont faciles.

Francs de commerce (60 jours)....5,20⅝
Traites de banques (60 jours)....5,17½

Le CHANGE A VUE SUR NEW YORK est facile

Traites de commerce à 50c. de prime.
Traites de Banques $1 de prime.

Les banques tirent des chèques $1 de prime pour le taux de collection.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Appel de 11 a. m.

20 actions CC Slaughterhouse Co..........	57½
50 actions CC Slaughterhouse Co..........	57
5 actions Pelican Brewing Co..........	60½
$3,000 Louisiana 4's..........	94½
$5,000 Louisiana 4's..........	94⅞
$5,000 Louisiana 4's [8 90]..........	94⅞

Entre les appels de 11 a. m. et de 2 p. m.

25 actions Crescent City RR Co..........	91½
$500 Louisiana 4's..........	94⅞
2 actions du Cotton Exchange..........	300
1 action du Cotton Exchange..........	300

Appel de 2 p. m.

100 actions du N O Insurance Co..........	20
10 actions CC Slaughterhouse Co..........	57
10 actions du Crescent City RR Co..........	91½

Après l'appel de 2 p. m.

5 actions du City RR Co..........	118½
10 actions du Carrollton RR. Co..........	116½

ACTIONS ET BONS.

Dernières cotes du N. O. Stock Exchange.

Banques.	Valeur au pair	Offre	Demande
American N'l..........	100	110½	114
Bank of Commerce..........	10	11½	12
Canal & Banking.. Co..........	100	166½	173½
Citizens..........	100	30	35
Germania National..........	100	199	210
Germania Savings..........	100	195	
Hibernia National..........	100	215	
Louisiana National..........	100		220
Metropolitan..........	100		
Mutual National..........	100	144½	146½
N O National..........	100		
People's..........	50	90	95
State National..........	100	149⅜	
Traders'..........		9	9½
Union National..........	100	146½	147½
Whitney National..........	100		
Compagnies d'assurances.			
Crescent Ins..........	100	51½	57
Firemen's..........	50	57	19½
Germania Ins Co..........	100		120
Hibernia Ins..........	100	37½	50
Home Ins..........	100		108
Lafayette..........	50	72	
Merchants Mutual..........	100	52	61
Mechanics' and Traders..........	100		136½
N Orleans Ins As..........	30	27½	28
N Orleans Ins Co..........	50	20	22½
Sun Mutual Insurance..........	100		
Southern Ins Co..........	100	100	102
Teutonia..........	100	133	138
Chemins de fer urbains.			
Carrollton..........	100	116½	117
Crescent City..........	100	94½	94⅞
Canal and Claiborne..........	40		
New Orleans City..........	100	118	120
Orleans..........	50	68	71
St-Charles Street..........	50	92	93½
Actions diverses.			
Bienville Oil Works Co..........	50	56½	57
C C Slaughterhouse..........	50		
Imp Bonded Warehouse..........	100		
Jeffer City Gas Light Co..........	100	91	
Consumers' Ice Co..........	100	110	145
Louisiana Ice Man Co..........	50		5
La State Lottery Co..........	100		
La Oil Co..........	100		
Metairie Cemetery As..........	100		
N O Gas Light Co..........	100	103	104
N O Waterworks Co..........	100	86	
Planters Crescent Oil Co..........	100		
Sugar Shed Co..........	50	29	38
Southwestern Brush Electric Light Co..........	100		
Louisiana Electric L't Co..........	100		
Jockey Club..........	100		
Crescent City Brewing Co..........	100		
Bons d'Etat.			
Louisiana 4's..........		94⅝	95
Louisiana 3's..........			
Bons de ville.			
Premiums..........		152½	153
Premium drawn number..........			
Privilege on Premiums..........			
Consolidated 6's..........			
Crescent..........		106	110¼
Consolidated Extended..........		109	
Crescent..........		110½	111
Extended 6's..........			
Railroad..........			
Waterworks..........			
Park..........			
City 6 0/0 certificates..........		102½	103
City 6 0/0 Cts for Consol Coup		102½	
City 8..........		103½	
City 7's old..........		109	111½
new..........		111	
gold..........			
Bons divers.			
U S 4 0/0..........		121½	
Canal & Claib. St RR mort..........			
St. L. & N. O. R. R. Co..........			
Jackson RR 2d mort. coup..........			
Jackson RR 2d mort. deb..........			
Cotton Exchange Stock..........		300	310
Produce Exchange Stock..........			
Stock Exchange Stock..........			
Mechanics, Dealers, and Lumbermen's Exchange Stock..		35	
Sugar Exchange..........		150	155
Morgan's L & T 1st gold mort		129	130½
Tex. & Pacific RR 1st gold m'e		93½	
Tex. & Pacific RR 2nd gold m'e		37	40
C. C. Brewing Co. 1sts..........			
St Charles Street 2d mort..........			
Crescent City 1st..........			
2d..........			
Cotton Exchange 1st mort..........		106	
Certificats et Warrants.			
State Warrants Ordin. 1884..........			75
State Warrants Ordin. 1885..........		45	
do do do 1886..........		40	46
do do do 1887..........			
do do do 1888..........		50	
Police Cts..........		27	
School Cts..........		35	
City Scrip. old..........		50	
new..........		68½	70
Jan. In. Cts. on State Consols.		20	30
Cts émis en vertu de l'acte 98 de 1880..........			
Unpaid State Coupons No 12 (janv. 1 1880)..........		14	20
Unpaid State Coupons prior to No 12..........		28	33
Unpaid City Coupons..........			
Half paid Coupons..........			
State School Warrants..........		30	45
Unlisted Securities.			
Flats Reins..........	10	75	1
Lafayette Brewing Co..........	100	128	
Louisiana Brewing Co..........	100	228	250
Pelican Brewing Co..........	50	60	
Southern Brewing Co..........	100	490	540
Weckerling Brewing Co..........	100	125	145

1 Avec dividende. 2 Sans dividende.
3 Avec coupon. 4 Sans coupon.
5 Crossman's Issue. 6 New Stock.
Vente moins de $5000 et plus de $100

Avis est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution, de l'intention de demander à la prochaine Législature, l'abrogation de l'acte 18 de la session de 1886.

—19 avril—19, 23, 26, 29—3 mai.

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

(Nos cotes pour les marchés du pays et étrangers sont prises des dépêches de la Presse Associée et notre rapport local du New Orleans Cotton Exchange.)

MARCHE DE LA NLLE-ORLEANS

SUR PLACE.

Le Cotton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 800 balles, comprenant —— à arriver.

Le marché est inactif et calme.

Les cotons tachés sont de ⅛ a ½c plus bas que les cotons blancs.

	Aujourd'hui	Hier
Low Ordinary..........	10½ nom	10½ nom
Ordinary..........	10⅝	10⅝
Good Ordinary..........	11 1/16	11 1/16
Low Middling..........	11¼	11¼
Middling..........	11⅝	11⅝
Good Middling..........	11⅞	11⅞
Middling Fair..........	12¼	12¼
Fair..........	13 nom.	13 nom

FUTURS.

Stables.

Janvier 10,19 à 10,21; février 10,24 à 10,26; mars 10,29 à 10,31; avril —— à ——; mai 11,70 à 11,74; juin 11,72 à 11,74; juillet 11,80 à 11,81; août 11,71 à 11,72; septembre 10,74 à 10,75; octobre 10,29 à 10,31; novembre 10,15 à 10,16; décembre 10,15 à 10,16.

Les ventes comprennent 30,000 balles.

MARCHES DIVERS.

Aujourd'hui le middling était coté à Galveston 11⅛ à Mobile 11 7/16 nom.; à Savannah 11¼; à Charleston 11⅜; à Wilmington 11⅛; à Norfolk 11⅝; à Baltimore à 11⅞; à Boston à 12⅛; à Philadelphie 12 3/16; à Memphis 11⅝ à Augusta 11⅞ à 11¾.

MARCHE DE NEW-YORK.

SUR PLACE.

Stable.

Cotes: Middling Gulf 12 3/16.

FUTURS.

Stables.

Janvier 10,60 à 10,62; février 10,64 à 10,66; mars —— à ——, avril —— à ——; mai 11,85 à 11,86; juin 11,86 à 11,87; juillet 11,97 à 11,98; août 11,83 à 11,84; septembre 10,29 à 10,26; octobre 10,79 à 10,81; novembre 10,61 à 10,62; décembre 10,61 à 10,62.

MOUVEMENT DU COTON.

REÇU, NET—A la Nlle-Orléans, depuis le 1er septembre, 1,904,377 balles; même temps l'année dernière, 1,851,526 balles; à tous les ports des Etats-Unis, 5,680,370 balles; même temps l'année dernière, 5,398,537 balles.

EXPORTATIONS A L'ETRANGER—De la Nouvelle-Orléans depuis le premier septembre, 1,744,578 balles; même temps l'année dernière, 1,864,645 balles; de tous les ports des Etats-Unis, 4,631,839 balles; même temps l'année dernière, 4,316,564 balles

STOCKS—A la Nouvelle-Orléans, 67,365 balles; même temps l'année dernière, 124,460 balles; dans tous les ports des Etats-Unis, 233,794 balles; même temps, l'année dernière, 409,725 balles.

MARCHE DE LIVERPOOL.

SUR PLACE.

Stable.

Cotes—6 7/16 pour le Middling Américain.

FUTURS

A peine stables.

MARCHE DU HAVRE.

SUR PLACE.

Calme et stable.

Cotes—78 fr. pour le Bon Ordinaire (sur place), 77 fr. pour le Très Ordinaire (sur place), 74 fr. pour le Bas (sur place).

FUTURS.

Calmes.

SUCRE ET MELASSE.

Rapport officiel du Louisiana Sugar Exchange

Ventes 131 boucauts et 840 barils de sucre et 98 barils de mélasse

Recettes 131 boucauts de sucre, 1,458 barils de sucre, 40 barils de mélasse.

OPEN KETTLE—Fort.

Choice..........	5 7/16@5¼
Strictly prime..........	5 7/16@5⅜
Prime..........	@5 5/16
Fully fair..........	5 3/16@5¼
Good fair..........	5 @
Fair..........	5 @
Good common..........	4⅞@
Common..........	4⅝@ 4¾
Inferior..........	@

CENTRIFUGAL—Inactif.

Plantation granulated..........	@
Off granulated..........	@
Choice white..........	5 15/16@6
Off whites..........	@ 5⅞
Gray off white..........	@
Choice yellow..........	5 11/16@5⅝
Prime yellow..........	@5 9/16
Off yellow..........	@ 5½
Seconds..........	4½@5 5/16

MELASSE—Open kettle—Fort—Pas de bonnes qualités dans les premières mains. Fermenté, 18 à 30c. le gallon. Les bonnes qualités dans les secondes mains valent de 35 à 40c.

Fancy..........	@
Choice..........	@
Strict prime..........	@
Good prime..........	@
Prime..........	@
Good fair..........	@
Fair..........	@
Good Common..........	@
Common..........	@
Inferior..........	@

CENTRIFUGAL—Actif.

Fancy..........	@
Choice..........	@
Strictly prime..........	27 @28
Good prime..........	23 @25
Prime..........	20 @22
Good fair..........	18 @19
Fair..........	17 @18
Good common..........	14 @16
Common..........	14 @16
Inferior..........	12 @
SIROP—20@	

RIZ.

Ventes—Sacs riz brut 737; barils riz écalé 2,151

Recettes—Sacs riz brut 834; barils riz écalé ——

RIZ ECALE—Très ferme.

Head..........	5 @6
Choice..........	5⅛@5¼
Prime..........	5 @5⅛
Good..........	4⅞@5
Fair..........	4½@4¾
Ordinary..........	4¼@4⅜
Common..........	3¼@3½
No 2..........	2¼@2⅝

RIZ BRUT—Stable.
Cotes du riz brut: $2 75 à 4 75.
RIZ POLI—$12 00 à 14 00.
SON—$7 00 à 8 00.

FARINES.

A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse:

FARINE—Stable

Patents $4 85 à 5 00; extra fancy $4 55 à 4 65; fancy $4 10 à 4 15, choix nominal le baril.

FARINE DE MAIS—$2 05 à 2 10.

HORS DE LA BOURSE.

FARINE SUR ORDRE—Winter wheat flour patents $—— à 5 25 le baril; extra fancy $4 75 à 4 80; fancy $4 25 à 4 40; Minnesota flour, bakers $4 25 à 4 50; Straights 4 60 à 4 75; patents $5 35 à 5 50

FARINE DE MAIS—$2 10 à $2 15.
CREAM MEAL—Choice $2 ——à 2 50
GRITS—Choice $2 40 à 2 50.
HOMINY—$2 50 le baril.
FARINE DE SEIGLE—$3 50 à 3 75.
OAT MEAL—$6 00 le baril.

GRAINS ET FOURRAGES.

A LA BOURSE.

MAIS—Ou cote —— à 50 pour le blanc, —— à 44 pour le mêlé et nominal pour le jaune.

AVOINE—No 2 de l'Ouest —— à 35¼; No 1 —— à 36.

SON—Nom. 92½ à 97½.

FOIN—Prime $17 00 à 18 00 Choice $19 00 à 20 00.

HORS DE LA BOURSE

Les petits lots se vendent aux prix suivants: mais 2 à 5c de plus par boisseau; avoine 2 à 4c de plus par boisseau; son 5 à 10c de plus par 100 livres, et le foin $2 00 à 3 00 de plus par tonneau.

PROVISIONS

A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse pour les lots en ronds:

Les provisions sont stables.

MESS PORK—$13 50 à ——

VIANDES SALEES SECHES — Epaules 5⅛ à 5¼; short rib sides 6 à ——; long clear sides 6 à ——; short clear sides 6⅛ à ——.

BACON—Epaules 6 à ——; short rib sides 6⅛ à 6¼; long clear sides 6⅛ à ——; short clear sides 6¾ à ——

GRAISSE—En tierçons, refined, 5⅞ à ——; prime steam 7 à ——

JAMBON—10¼ à 11½

Les cotes des provisions à la Bourse sont pour le marché en gros; les prix des détaillants sont de 25 à 50 pour plus élevés pour le porc, et de ⅛ à ¼c pour les autres articles provenant du porc.

HORS DE LA BOURSE

PRODUITS DIVERS—Johnson—Pork, bbls—Prime mess $11 50 à 12 00; pig $11 50 à 12 00; extra prime and rumps $11 00 à 11 50.

Sugar-cured Meats, la livre—Shoulders 6½ à [illegible]; Boston-cut shoulders 7 à 7½c; picnic hams 7 à 7½c; breakfast bacon 8½ à 9c; hams 11 à 12c.

Bœuf, bbls—Extra plate $9 25 à ——; plate $8 75 à ——; extra mess $7 25 à ——; mess $—— à ——; demi-baril—extra plate $5 00 à 5 25; extra mess $4 00; New York Fulton Market $5 75 à 6 00.

EPICERIES.

Les prix suivants sont pour des petits lots.

CAFE — Prime 21¼; good 21; fair 20¾; ordinary 19½; common 17½ la livre.

THE—Extra Formosa, 80c à $1 00 la livre; choice to fine 40 à 50c; fair to medium 24 à 28; Imperial extra choice 80c à $1 00; fine to choice 50 à 60c; hyson and young hyson, 25 à 28; gunpowder, fair to finest 30 à $1 20.

BEURRE — Western Creamery — Extra à 21; extra firsts à 18c; firsts 13 à 14c; Western Dairy — Extra 13 à 15; extra firsts 11 à 12; first — à 10. Jobbing un peu plus élevé.

FROMAGE — New York creams — à 12½; Western Cheddars full cream à 11; twins, full cream, 11¼; flats, full cream, 11¼; Young America's, full cream, 12¼.

SEL—De la Louisiane—City (coarse 75c; City Fine 85c; City Ground 85c; Rock Salt [illegible] la livre; pocket Salt 1⅛ à 5 selon la grosseur.

FRUITS ET NOIX.

Les cotes suivantes sont les prix en gros. On demande 25 à 50c de plus pour les petits lots et 1 à 2c de plus par livre.

FRUIT.—Frais.—Fraises 5 à 10 cts par pint box; pommes $5 75 à 6 50 par barils; oranges de la Floride nominales par boîte. Palermo et Messina Imperial 160s $3 50 à 4 00 par boîte, 300 à 360s $2 75 à $4 00. Limons—Messina $3 25 à 4 00 par boîtes, Palermo $2 25 à 4 00; Bananes $1 50 à 2 50 par régime; Ananas $1 50 à $2 50 la douzaine. Raisins de Malaga nominaux.

FRUIT—Sec par livre—Pommes—⅛c 4⅛ à 5⅛c, tranches 5 à 5⅛c, fancy evaporated 10 à 10½c. Dates—Persian 7½c, Fard 9c, figues sèches 12 à 16c; currants, 6 à 7c; prunes 7c; citrons à 29c; raisins secs de Londres—Californie $2 50 à —— par boîtes; Malaga $3 10 la boîte; muscatelle $2 25 la boîte.

NOIX—Par livre—Pacanes—Louisiane 13½@ 25c, Texas 7½@10c; pistaches—Tennessee red 6½c, Virginia hand-picked —@9c, Amande Taragona 16@17c, noix du Brésil 11 à —c la livre; Filbertz 12 à —; Noix de Mexico 17 — marrons Italiens 16; Noix de coco $27 50 par 1000, de place en baril.

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

Graine de coton—Ici $12 00 à —— par ton.

Farine de graine de coton—ville et campagne—labbing au dépôt à $19 50 par ton, pour l'exportation $—— f. o. b. par long ton.

Oil cake—$21 50 asked per long ton f. o. b.

Huile de graine de coton (en gros ou pour l'expédition)—Prime crude 26c brut le gallon in prime cooperage et 29 asked.

TOILE D'EMBALLAGE—Jute Bagging—En petits lots—Bagging, 1⅝ livre 7¼ à 7½c la verge; 2 livres 7¾ à 8¼; 2¼ livres 9¼ à 9¾c; bailing twine 9½ à 10c la livre.

COTTON BAGGING — Lane Mills — 12½c par yard.

COTTON TIES—$1 25 le paquet.

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.

(Nos cotes représentent le prix en gros et landing. Les marchands obtiennent 15 à 25c de plus par baril ou ¼ à ½c par livre en lots.)

POMMES DE TERRE—De l'Ouest $—— à 1 75; de la Louisiane $4 00 à 5 00.

PATATES DOUCES — Ordinaires $—— à 2 25; yams $—— à 3 00.

OIGNONS $—— à 3 25 le baril

AIL—De la Louisiane 75 à $1 25 le string.

CHOUX—De la Louisiane 75 à $1 50 la crate.

CHOUCROUTE—De l'Ouest $—— à 5 50 le baril.

BETTERAVES—$—— à 2 00 le baril.

HARICOTS—Choice Northern 3¼ à 3½; Western red kidney choice — à 3 New-York red kidneys — à 3 western white kidney 2⅛c; pois verts 2 à ——

COW PEAS—$1 65 à 1 90 le boisseau.

VOLAILLES—Les marchands en gros demandent de 15 à 25c de plus que les prix suivants par douzaine de volaille, et ⅛ à 1c de plus par douzaine d'œufs.

Grosses volailles de l'Ouest $4 50 à 5 00 la douzaine; poulets $2 50 à 2 50; canards $3 50 à 4 00; oies $4 00 à 5 00; dindes $12 00 à 18 00.

Les grosses volailles de la Louisiane $3 00 à 3 50; poulets $1 75 à 3 00; canards $3 00 à 3 50; oies $4 50 à 5 00; dindes $10 00 à 11 00.

ŒUFS—Ceux de l'Ouest 10½ à 11c; ceux de la Louisiane 11 à ——

SUIF—4½c la livre pour celui de la ville à choix de la campagne.

CIRE D'ABEILLE—Prime yellow 24 à ——c la livre.

LAINE — Burry 10 à 15c la livre; Louisiane clear 20 à ——; clear lake 21 à 22c.

PEAUX AUX ABATTOIRS—70 livres et au-dessus 4½c; steer et peaux de vaches 30 à 70 livres 3½, kips, 15 à 25 livres, 4½c; peaux de veau 25c pièce.

PEAUX DE LA CAMPAGNE—Green salted 4 à ——; dry flint 8, dry salted 6c la livre.

PELLETERIE—Otter $—— à 4 60, castor 10 à 30c pièce, raccoons 10 à 30c.

PEAUX—Chevreuil à 25c la livre, mouton 10 à 60c pièce; chèvre 10 à 20c.

MOUSSE — Mélée 2 à 3½c la livre; grise 1 à 1¼; noire 2½ à 3½c.

CORNES—Cornes de bœufs, prime, — à 1c pièce; cornes de vaches — à 1c.

MARCHANDISES DIVERSES.

TABAC EN FEUILLES—Heavy and Regie kinds lugs 2 à 5; Leaf 5 à 11c; Cutting and Burley Lugs 4 à 8; Leaf 10 à 20.

TABAC MANUFACTURE—Jobbing, par livre—Fine plug 80c à $1 05; fine medium 53 à 63c; Bright quarters and common 11-inch 4's et 5's, 33 à 38c. Bright navy, 35 à 45c; fancy natural leaf 50 à 90c; fine-cut chewing 30 à 65c; granulated smoking 35 à 70.

NAVAL STORES—Les prix du gros sont comme suit. Au détail il faut ajouter 25 à —— de plus par baril. Pitch $1 50 à 1 75; goudron $4 50 le baril; résine—D EF $1 30. G $1 35, H $1 70 I $1 60; K $1 90, M $2 40, N $2 40, W G. $2 40, W W $2 55. Essence de térébenthine 34. Jobbing à ¼ à ⅛c de plus le gallon.

CHARBON

PITTSBURG—Famille 45c le baril; $5 00 le boucaut; Anthracite $6 50 à 10 00 le ton; bateaux 25c; steamers $3 50 la tonne, en gros — à 25c le baril.

ALABAMA—Splint pour familles 45c; Corona pour familles 45c.; Montevallo 65c. le baril pour familles; Helena pour familles 65c.; steam coal sur chars $3 50 le ton

VINS ET LIQUEURS.

ALCOOL—Le gallon..........	2 35@ 2 40
BRANDIES—Du pays, le gallon..........	1 50@ 3 50
Pêche—vieux, le gallon..........	2 50@ 5 50
Pomme..........	2 25@ 3 50
COGNAC—Importé — 1883, le gallon..........	@ 4 00
1878..........	@ 5 00
1875..........	@ 5 75
1870..........	@ 6 50
1865..........	@ 8 00
1860..........	@ 9 00
1848..........	@13 00
Marc Depuy & Cie Cognac 1883..........	@ 5 00
1878..........	@ 7 00
1870..........	@ 8 00
1864..........	@ 9 00
1848..........	@10 25
Sazerac, Dubonche fils, Cognac 1878..........	@ 4 50
1870..........	@ 5 50
1865..........	@ 6 50
WHISKY—Rectifié de la Louisiane, 90 0/0 de preuve, par gallon..........	1 05@ 1 10
Ouest..........	1 05@ 1 10
Bourbon..........	1 40@ 3 50
Seigle..........	1 50@ 3 50
Ecosse, importé..........	4 00@ 4 50
Irlande, imported..........	4 00@ 4 25
Duffy's malt whisky, par caisse..........	@
GENIEVRE—Du pays, de New York et de Philadelphie, par gallon..........	1 15@ 1 50
—dande, par gallon..........	2 75@ 3 65
Sir Robt. Burnett's Old Tom..........	3 15@ 3 50
Sir Robt. Burnett's Old Tom, caisse..........	3 50@ 9 00
Holland, par caisse..........	7 25@ 7 50
VINS ROUGES—California Claret, le gallon..........	24@ 35
Zinfandel No 1, le gallon..........	50@ 70
Clarets importés — Ordinaire par barrique..........	58 00@ 60 00
Clarets de famille, par barriq.	65 00@ 75 00
Clarets fins, la barrique..........	90 00@175 00
Médoc, la caisse..........	@ 6 00
St-Julien, la caisse..........	@ 6 50
Margaux, la caisse..........	@ 7 00
Pontet Canet, la caisse..........	@10 00
Larose, la caisse..........	@14 00
Léoville, la caisse..........	@14 00
Château Lafitte, la caisse..........	@28 00
Ordinaire, la caisse..........	3 00@ 3 50
Château Dillon, par barrique.	125 00@
Blanquefort, par barrique....	105 00@
Château Dillon, par caisse..........	@ 7 50
VINS BLANCS—California la barrique..........	50@ 75
Importé de famille, la barrique	65 00@ 80 00
Importé fin, la barrique..........	90 00@175 00
Graves, la caisse..........	@ 6 00
Sauternes, la caisse..........	@ 6 50
Haut Sauternes, la caisse..........	@10 00
Latour Blanche, la caisse..........	@18 00
Château Yquem, la caisse..........	20 00@ 30 00
Ordinaire, la caisse..........	2 25@ 3 50
Muscat, la caisse..........	4 25@ 6 50
Madère, Cette, le gallon..........	1 00@ 1 10
Madère, genuine fine, le gallon..........	2 50@ 9 00
Madère, la caisse..........	12 00@ 25 00
Sherry, Cette, le gallon..........	1 00@ 1 10
Sherry Genuine Xérès, le gallon..........	1 50@ 5 00
Sherry, la caisse..........	20 00@ 25 00
Très vieux porto, la caisse..........	5 00@ 25 00
CHAMPAGNE—Roederer Carte Blanche, qts, par douz..........	@29 50
G. H. Mumm's & Co. Dry Verzenay..........	@34 75
Brut Dry..........	@29 00
Delbeck & Co.'s extra dry, qts.	@28 00
Delbeck & Co.'s Demi-sec, qts	@25 00
D. B. Fel & Co.'s qts..........	@23 00
Perrier-Jouet [illegible]..........	@32 50
Piper-Heidsieck..........	
Moet & Chandon, white seal..........	@30 50
Pints, $2 de plus par caisse	

QUINCAILLERIE.

AXES—Best à..........	$7 00 @
Double bit..........	
AXLE GREASE—Frazer's kegs. Boxes, gross.	10 00 @10 00
BELLOWS—Blacksmith, 38 to 42 in..........	5 50 @23 00
BRASS—Sheet par livre..........	@ 2
COTTON SCRAPERS..........	2 40 @ 2 00
CHAINS—Trace..........	36 @ 7½
Ox..........	5 @ 7½
COPPER—Roofing par livre..........	@ 33
Brazier's sheets, 12 livres et au-dessus..........	@
HOES—H. B. No 0 to 6..........	2 50 @ 5 50
A. B. No 00 to 3..........	3 25 @ 4 00
Lyndon's brightscrews, 00@00 to 5..........	4 00 @ 8 00
ROTARY HOES—Mallon's..........	@60 00
Avery's..........	125 00@
Stubble diggers..........	@75 00
HOLLOW WARE—Skillets..........	3 @ 4
Anvils..........	@ 11
IRON—Flat, 1½ to 4 inches by ⅜ to 1..........	1¾@ 2½
Round, 1 to 1½ inches..........	2¼@ 2½
Tainted..........	2¼@ 2½
Bands—Light, 3 to 6x½..........	2 65 @ 3 00
Heavy, 3½ to 6x½ inches..........	2 45 @ 3 00
Hoops—1 to 2 inch..........	3¾@ 4
Sheet—No 10 to 14 G..........	2 50 @ 3
Galvanized, No 26 G..........	6 00 @ 9 50
LEAD—Pig, par livre..........	4⅝@
Sheet, par livre..........	@ 7¼
STEEL RAILS—12@40 bacis..........	
OAKUM—Navy..........	@ 9 00
United States Navy..........	@ 9 50
Boat..........	@10 00
PLOWS—Avery, cast, Nos ⅛ to 1..........	2 75 @ 3 75
Avery, steel..........	4 50 @20 00
Avery, double shovels, wooden beams, set..........	@ 2 50
Avery, double shovels, iron beams, set..........	@ 2 50
Magnolia sweeps, all sizes, la pièce..........	2 00 @ 2 50
Double plows, Allemen's, No ⅛ to 2, each..........	25 00 @30 00
PLOW STEEL—5 to 12x⅛ to 3 15	4⅛ @ 6¼
ROPE—Sisal, ⅜ in. and larger, basis..........	12½@
Manila..........	15⅛@
Cotton, 5-16 et ⅜..........	14 @ 14½
SPADES—Ames'..........	10 50 @12 00
Rowlands'..........	6 00 @ 7 00
SHOVELS—Ames'..........	9 50 @11 00
Rowlands'..........	6 00 @ 7 00
SWEDE IRON—7 to 12x½ to 5/16	3¼@ 4
TIN—Roofing, 1x20x28 inches	13 50 @14 00
I C, do..........	10 50 @11 50
1x14x20..........	7 25 @ 8 00
I. C., 1x14x20..........	5 75 @ 6 50
Block, par livre..........	26 @ 28
VISES—Peter Wright's..........	@16 00
WIRE—Barbed fence, galvanized..........	3¾@ 4¼
ZINC—Sheet, par livre..........	7 @ 7½
SHOT—Drop..........	1 15@ 1 20
Buck, 25 liv. bags..........	1 40@ 1 45
POWDER—25 liv. sacs..........	@

MATERIAUX de CONSTRUCTION

Yard Spot Quotations.

YELLOW PINE—ROUGH, PER 1,000 FEET.

Sawn Tim No 1..	$17 00	Plank No 1..........	$17 00
No 2..........	13 00	No 2..........	10 00
No 3..........	11 00	No 3..........	9 00
Scantling No 1.	10 00	Flooring No 1....	15 00
No 2..........	9 00	No 2..........	12 00
No 3..........	8 00	No 3..........	10 00
Ceiling No 1....	13 00	Weath Bds No 1	12 00
No 2..........	12 00	No 2..........	10 00
No 3..........	10 00		
Boards, No 1....	13 00	Boards No 2....	10 00
No 3..........	7 00		7 00

YELLOW PINE—DRESSED.

Flooring No 1..	21 00	Ceiling, No 1....	17 00
No 2..........	18 00	No 2..........	15 00
No 3..........	13 50	No 3..........	11 00
Weath Bds No 1	14 50	Boards, No 1....	13 00
No 2..........	11 50	No 2..........	11 00
Boards No 3....		No 4..........	10 00

CYPRESS—ROUGH.

Boards, No 1....	27 00	Boards, No 2....	22 00
No 3..........	27 00	No 4..........	20 00
No 5..........	20 00	No 6..........	16 00
Dr'ed Bds No 1	32@42	Dr'ed Bds No 2..	19@27
No 3..........	31 00	No 4..........	19@27
No 5..........	17 00	No 6..........	19@27

WHARF TIMBER.

No 1..........	13	No 2..........	11 cts
No 3..........	9½ cts		

Mahogany timber..........	50 00@65 00
Cedar timber..........	5 00@ 7 50
Walnut lumber—Il n'y en a pas sur le marché	
Oak lumber..........	2 50@ 3 00
Shingles 16, 18 and 20 in., sawed and split..........	2 50@ 3 00
Laths, per 1000..........	75@ 1 25
Alabama lime..........	90@1 00
Cement domestic..........	1 75@2 00
Cement, imported..........	2 75@3 00
Slate..........	5 75@7 00
BRICK—Lake and L O. R. R..........	6 00@8 00
Paving..........	9 00@10 00
Ordinary..........	7 00@ 8 50
Sand..........	90@ 95
Shells, small..........	@ 40
Shells, large..........	1 25@1 50
Plaster calcined..........	1 75@2 00

MARCHE AUX BESTIAUX.

BESTIAUX DU TEXAS ET DE L'OUEST—	
Nourris aux grains..........	3 @ 3¼
par liv. gross, grass..........	3 @ 3⅛
Taureaux..........	2⅛ @ 3
MISSISSIPPI, ALABAMA, &c, GRASS	
CATTLE—1re qualité, par livre..	@
2me qualité, par tête..........	$10 00@15 00
Vaches communes et vieilles....	7 00@10 00
VEAUX—1re qualité, par tête..........	6 00@ 8 00
2me qualité, par tête..........	4 00@ 5 00
YEARLINGS—1re qualité, par tête.	7 00@ 9 00
2me qualité, par tête..........	6 00@ 8 00
COCHONS—Good fat Western, par liv. gross..........	4¼@ 4¾
Fair Ouachita par liv. gross..........	3 @ 3½
MOUTONS—Choice, par tête..........	$2 00@ 2 50
Fair, par tête..........	1 00@ 2 00
VACHES LAITIERES—1re qualité, par tête..........	30 00@40 00
2me qualité, par tête..........	20 00@25 00

CHEVAUX ET MULETS

Chevaux communs..........	$ 80@135
Bons chevaux de trait..........	125@150
Chevaux de selle et de voiture..	250@400
Mulets pour habitations sucrières..	175@200
Mulets, qualité moyenne..........	140@175
Mulets pour coton..........	100@125
Mulets communs..........	40@ 75
Bons mulets de ville..........	225@250

AVIS.

Jusqu'au 1er mars 1890, je continuerai à donner un portrait-crayon 14x17 bien fini avec chaque douzaine de photographies de première qualité à $3.25.

Procurez vous des billets des collecteurs de l'établissement ou au Studio,

183 rue du Canal

—ET—

21 rue Hôpital.

EUG. SIMON.

15 mai—1an Dim

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif du local connu comme le No 404 rue Dryades.

William T. Richards vs les héritiers de Justina Bode, épouse décédée de Louis Wasmuth et veuve par un premier mariage de John Adam Reid.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 29,786—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 24 mai 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain ou portion de terre situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Dryades, Rampart, Thalie et Melpomène, mesurant seize pieds de façade rue Dryades, sur environ quatre vingt-seize de profondeur, et étant la partie la plus rapprochée de la rue Melpomène de cette plus grande portion de terre, mesurant environ quarante-cinq pieds de façade sur la dite rue Dryades, sur la susdite profondeur d'environ quatre vingt seize pieds; et laquelle dite plus grande portion de terre forme un des deux terrains primitifs Nos 1 et 2 dans le carré No Un, d'après un plan de A. S. Philips, voyer et ingénieur, en date du 5 février 1846, et déposé en l'étude de Jules Mossy, notaire en cette ville.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur le terrain ou portion de terre ci-dessus décrit (portant le No 404 de la rue Dryades) et tous les droits, passages et avantages y appartenant ou en faisant partie en quelque sorte.

Acquis par Mme feue Justina Wasmuth, par achat, de la succession de John Irwin, par acte pardevant W. J. Castell, ancien notaire, le 15 mai 1882. (C. O. B. 117 fol. 328).

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 avril—21 28—mai 5 12 19 24

FEUILLETON.

Commencé le 24 avril. No 8.

André Laroche

— PAR —

EDOUARD CADOL.

II

(Suite.)

Gontran se perdait en conjectures. Tout ce qu'il ignorait des actes, des pensées du jeune homme, lui faisait l'effet d'une menace. Dans le passé même, cet amour idéal dont avait parlé le grand-père, ce "trou noir" qui formait une lacune dans les confidences de Laroche, lui restait en l'esprit comme une énigme qu'il lui importait de pénétrer.

Au fait!.... la disparition d'André durant tout ce jour n'avait-elle pas trait à cela? Une sorte de pressentiment le lui donnait à croire. Et quand enfin, à minuit, il entendit entrer dans leur appartement, quand il aperçut son ami, ce pressentiment prit tout à coup de la consistance.

A tout prendre, l'extérieur d'André donnait à réfléchir. Il boitait. Son mouchoir était enroulé autour de sa main gauche. On y voyait des gouttes de sang séchées. Puis ses habits tachés de boue, montraient un large déchirure, et son chapeau taché de même, affectait des bosselures incomplètement redressées.

—Que t'est-il arrivé? demanda vivement Gontran. D'où viens-tu en cet état?

—Ne t'inquiète pas, répondit André. Il ne m'est rien arrivé de grave. Le plus pressé du reste est de renvoyer le cocher qui attend en bas qu'on le paye. J'ai perdu mon porte-monnaie. Descends, je te prie, afin de régler ce brave homme. Donne-lui une livre.

Gontran ne se le fit pas répéter. André ne paraissait pas disposé à lui apprendre d'où il venait, ce cocher le savait sans doute; il le dirait peut-être?

—Est-ce bien vous, demanda Gontran, qui venez de ramener un jeune homme? Où l'avez-vous pris?

—Tedworth square.

—C'est bien vous, en ce cas. Est-ce qu'il était attaqué?

—A ce moment, non. Mais peut-être l'avait-on assailli avant. Quand je l'ai aperçu, il était étendu en travers de la chaussée à demi évanoui. N'apercevant pas de policeman, je suis descendu de mon siège. Il m'a parlé. Je lui ai fait boire une goutte de whisky à même ma fiole; ça l'a ranimé, et il m'a dit de le conduire ici.

—Merci, mon ami.

Gontran remonta. Déjà son ami avait changé de vêtements. Bien qu'un peu pâle, il se tenait comme à l'ordinaire.

—Tu as donc fait de mauvaises rencontres? lui demanda le baron.

—Point du tout. Le brouillard m'a empêché de voir un obstacle. Mon pied a tourné et je suis tombé rudement sur le sol.

—Au point de t'évanouir?

—Nullement.

—Le cocher dit avoir failli t'écraser en pleine chaussée.

—J'étais étourdi tout au plus.

—Mais qu'allais-tu faire dans ce quartier de Tedworth square?

—Tu m'apprends où j'étais. Toujours à cause du brouillard, je me suis égaré. Au surplus, ce n'est rien. Tu vois, n'en parlons plus.

Et pour couper court, il annonça qu'on aurait, le lendemain, les papiers de l'ambassade.

—Ils sont là, répliqua Gontran. Le secrétaire les a envoyés avec sa carte.

—Bien. Dès lors, nous nous embarquons demain matin. Le garçon fera ma valise.

—Tu n'as plus affaire à Londres?

—Eh! que veux-tu que j'y aie à faire? J'ai pris ce qu'il faut chez le banquier correspondant de grand-papa; les actes indispensables à notre engagement sont en notre possession, rien ne saurait nous retarder d'aller nous engager.

Le lendemain matin, on partit en effet. André y avait du mérite; car il souffrait durement. Mais la volonté subordonnait la douleur. Il sentait que Gontran était pour le moins intrigué de son absence; vaguement incrédule sur ce qu'il lui avait conté de son accident, et d'instinct, lui aussi, il s'appliquait à détourner ses soupçons, à donner le change à sa curiosité.

En vérité, il s'était à peu près démis la cheville, en se laissant tomber de la fenêtre d'Emma, et il avait roulé à terre, en étouffant un cri de souffrance. Dans sa chute, le revêtement de zinc d'un fronton de croisée, lui avait déchiré la main.

Crainte d'être poursuivi, il avait tenté de se relever; mais après quelques enjambées, la faiblesse l'avait vaincu, et continuant de s'éloigner en se traînant sur les genoux, il avait perdu connaissance, désolé, désespéré, épouvanté.

Si le comte, s'apercevant de l'évasion, se fût mis à sa recherche! Impossible de se faire passer pour un malfaiteur. On eût trouvé son nom sur lui. Que dire pour qu'Emma ne fût pas compromise?

On a vu que ces craintes portaient à faux, Emma restait hors d'atteinte. Le reste n'était rien. C'est ce qui lui donnait courage pour endurer et dissimuler son mal.

Bah! dans deux jours, il n'y paraîtrait plus. Il pouvait aller se faire tuer maintenant. Et c'est presque gaiement qu'il se le répétait mentalement.

III

Il faisait vingt degrés de froid. Le ciel profond montrait des myriades d'étoiles, et la voie lactée projetait sur le sol durci une clarté douteuse de sépulcre.

Là bas, dans une vaste plaine dont les limites se perdaient dans la pénombre, cette clarté produisait des points lumineux, singuliers et multiples. Cela n'étincelait pas, restait fixe. N'eût été la rigueur excessive de la saison, on eût dit, à distance, des vers luisants, parfois d'une dimension invraisemblable.

Mais en approchant, le cœur se serrait; on reconnaissait des sabres, des fusils, des canons, des cuirasses et des casques brisés, troués, effondrés, et du sang; partout du sang!....

Durant deux jours, des hommes s'étaient battus là. Durant deux jours, les 2 et 3 janvier 1871, les soldats improvisés de Faidherbe, des adolescents, pour la plupart, vêtus de blouses, à peine instruits, à peine équipés, armés de carabines de cavalerie, de fusils réformés, avaient culbuté une armée allemande, que commandait le général prussien Gœben.

Et ces adolescents, inférieurs en nombre, restaient maîtres du champ de bataille, couchaient dans les fermes d'Achiet-le-Grand, de Sapignies, de Bapaume, de Noyelle, après avoir infligé des pertes terribles à l'ennemi si bien pourvu et si nombreux!

Il se rabattait sur Péronne, l'ennemi. Mais, afin de masquer son mouvement, il laissait voir à deux lieues environ les feux d'un campement de mince importance.

Soin superflu, Faidherbe ne songeait pas à le poursuivre de ce côté. Il opérait la concentration de son effectif sous Cambrai, pour se porter en force vers Amiens.

Déjà les prisonniers allemands étaient dirigés sur les villes du Nord. On venait de ramasser les blessés, en attendant d'enterrer les morts, quand la nuit serait dissipée.

Et des soldats, assistés de brancardiers, parcouraient une dernière fois le champ de la lutte, soucieux de s'assurer qu'aucun de ces blessés n'avait été oublié, au cours du premier examen des majors.

L'une de ces escouades était commandée par un jeune maréchal des logis de chasseurs qu'on appelait "le Parisien", bien qu'il fût né à Argenteuil, où son père avait été longtemps instituteur communal: "Le père Lucas" que tous les polissons connaissaient de reste pour l'avoir fait tourner en bourrique.

Ils connaissaient bien aussi le fils, à tout le moins aussi polisson qu'eux, adroit et malin comme un singe, bon enfant, par exemple, mais surtout jovial, prompt à la réplique, et amusant en ses grimaces!

Pas la vocation du professorat, lui. En quoi son père l'approuvait. Mais ce qu'approuvait moins le père,—bourré de préjugés! disait son fils,—c'est que le galopin se fût fait acteur.

Un gars qui en savait relativement long grâces à des bourses obtenues au concours et qui, ainsi, aurait pu entrer "dans les bureaux" s'imaginer de jouer la comédie! Ça n'a pas de bon sens.

Bah! que voulez-vous! C'était son idée, à ce garçon, et il l'avait suivie, avec un si bel entêtement qu'il avait débuté au théâtre des Batignolles. Excusez du peu!

Passe encore, mon Dieu! s'il avait adopté l'emploi des rôles nobles, des héros, qui paraissent en collant gris perle, avec des bottes à gland; que l'*étoile* épouse tous les soirs à la fin de la pièce, parce qu'ils ont fait quelque belle action: sauvé la jeune fille innocente et persécutée, démasqué le traître, que sais-je! Eh bien, pas du tout! Le jeune Lucas jouait les comiques niais ou farceurs, c'est lui qui faisait rire.

Un moment! Il n'allait pas, j'espère, galvander le nom de ses ancêtres sur des affiches de spectacle, s'il jouait ce genre-là! N'ayez peur! Pour le public, nécessairement idolâtre, Lucas n'existait pas, c'était "Lamoussade," notre incomparable Lamoussade!" l'idole des Batignollais et des Batignollaises

—Qu'il est rigolo, ce type-là! répétaient les habitués.

La guerre survenant, finie la comédie; c'est le drame qui commençait. L'artiste comprit qu'il fallait changer d'emploi; car bien qu'il eût tiré un bon numéro à la conscription, il n'était pas d'humeur à se croiser les bras, tandis que d'autres s'enrôlaient.

C'est, pourquoi, son père étonné, le vit arriver un matin.

—Dis donc, p'pa, fit-il, tu as beau être fâché avec moi, embrasse-moi tout de même. On ne se reverra peut-être plus.

—A cause? demanda le père.

—A cause que.... j'y vas.

—Te battre!....

—Dame!.... fit le bon garçon.

Et le vieil instituteur l'embrassa, lui mouillant le visage de deux grosses larmes.

C'est comme ça qu'il avait été incorporé dans les chasseurs à l'armée du Nord. "Débrouillard," comme on dit dans son métier, il était vite monté en grade. Et tout comme les gens de Batignolles, ses camarades disaient de lui:

"—Qu'il est rigolo, ce type-là!...."

Même à travers ces monceaux de victimes, de ruines, de ces mares sanglantes, il conservait sa jovialité. Sans doute, nombre de ses compatriotes gisaient sur la dure terre, autour de ce village de Sapignies, qu'il explorait, une lanterne à la main; mais combien plus nombreux les cuirassiers blancs abattus, sur et sous les chevaux éventrés. Filés, les autres. Et le drapeau de France était planté là, où l'avant-veille, les Prussiens faisaient la soupe.

—Pauvres idiots! disait-il par manière de réflexion philosophique en pensant à ceux-ci, venir se faire *écrabouiller* loin du foyer familial, loin de la femme et des enfants, pour des nobliaux qui les traitent comme des chiens!....

Et il regardait, tâtait ces corps inertes, dans l'espoir d'en découvrir quelques-uns qu'on pût porter à l'ambulance.

A l'entrée d'un sentier qui contournait le village, il se trouva en face d'un amoncellement de cadavres. C'avait été atroce à cet endroit. Il en savait quelque chose: son escadron en était. Avec plus de soin encore, il poursuivit son inspection. Il reconnaissait des camarades.

—Tiens! fit-il, d'un ton de regret, voilà ce pauvre Laroche. Il a son compte, le malheureux.

En effet, Laroche, simple cavalier, montrait une de ces blessures à la tête qui ne pardonnent guère. Le sang répandu en abondance s'était coagulé tout autour, et les membres avaient déjà la rigidité caractéristique.

—Rien à faire! soupira Lucas. C'est dommage! Un brave garçon. Riche comme Crésus, il pouvait si bien, comme tant d'autres beaux-fils, se fourrer dans les paperasseries, où l'on se fait décorer sans exposer sa peau! Et dire qu'il est parti de la Nouvelle-Orléans pour attraper ça! Il y en a qui ne sont pas veinards!

"Au fait! ajouta-t-il, après quelques pas, son ami ne doit pas être loin; ils étaient arrivés ensemble de là-bas, et ne se quittaient pas. Cherchez donc un peu voir le baron, vous autres. Il me semble bien qu'il a aussi manqué à l'appel.

Lucas avait raison, le "baron" n'était pas loin; à quelques mètres de son ami. Mais tombé sous son cheval qui le couvrait à moitié, on ne l'avait pas aperçu tout de suite.

—Pas mieux hypothéqué! fit le maréchal des logis, après l'avoir palpé. Il a dû être frappé au ventre, ou à la poitrine, la selle du cheval est inondée de sang.

Pour s'en assurer, il essaya de dégager le cavalier.

—La jument est encore chaude, dit-il.

L'opération était difficile, et ces gens qui s'étaient battus les deux jours précédents sentaient leur fatigue. Le baron était bien mort, lui aussi, le cœur ne battait plus; nul souffle.

—Allons, à d'autres, fit Lucas.

Et l'on passa.

Il ne s'était pas apitoyé sur le baron. Non qu'il eût rien contre lui. Mais la sympathie ne se commande pas. Entre les deux, c'était Laroche qui accaparait la sienne. Et puis ce "baron," tout simple chasseur qu'il fût, semblait trop se rappeler sa condition de hasard. Et en son for intérieur, le comédien se disait:

—Un baron.... voilà-t-il pas!

Longtemps encore, sa lanterne tremblota, de-ci de-là, dans ce carnage, comme un feu follet fantastique. Puis elle disparut, laissant place au croissant de la lune qui se levait à l'horizon, et le silence en parut plus saisissant.

Tout à coup, une sorte de gémissement étouffé le rompit.

—A moi! camarades, murmura une voix.

Cette voix, c'était celle du "baron." Il n'était pas mort. Lucas s'était trompé.

Ses yeux, grands ouverts, regardaient le ciel, en son calme implacable. Il répéta son appel. En vain. Le froid lui cinglant la figure, il se sentit renaître, parvint à s'accouder. Ce mouvement lui arracha un cri douloureux. Les muscles du col lui parurent se déchirer, et d'une tempe à l'autre, un étau se serrait, menaçant de lui briser le crâne.

Quel était au juste son état? Il n'en savait rien. L'évanouissement non encore dissipé embrouillait ses idées.

—Où suis-je? se demanda-t-il. Et que m'est-il arrivé?

Un second mouvement pour se dresser sur son séant lui fit pousser une nouvelle plainte. C'est aux jambes qu'il souffrait maintenant. Avait-il les os cassés? Non; mais les deux membres inférieurs étaient comme paralysés par le poids du cheval qui les écrasait.

En l'état de faiblesse où il reprenait connaissance, se dégager exigeait des efforts pénibles, qui du moins lui valurent une réaction de chaleur naturelle. Il se ranima tout à fait.

Le voilà debout, enfin!

Il ne se plaignait plus, n'appelait plus. Sa lucidité lui faisait appréhender de nouveaux dangers, au cas où les Français eussent été battus, le danger d'être pris et emmené en captivité. Cette perspective le fit frémir. Que de misères, de souffrances physiques à subir pour un soldat non gradé.

—Et pas le sou! se dit-il effrayé.

Voyons, qu'en était-il? Il s'orienta. La lune encore très basse était masquée par le fouillis des hautes branches d'un petit bois voisin. Impossible de distinguer la nationalité du drapeau qui, faute de brise, pendait sur sa hampe à quelque distance. Fallait-il fuir ou rester là?

D'ailleurs fuir? En aurait-il la force? Où et comment était-il blessé? Il ne sentait rien d'aigu. C'était plutôt une douleur générale. On eût dit qu'on l'eût rompu. Mais pas de blessure vive. Du sang nulle part. Il se concentra, et finit par se souvenir des moments qui avaient précédé son évanouissement.

Il se vit au milieu de son escadron, lancé à toute bride, contre les cuirassiers blancs, dans un choc éperdu. Laroche était à côté de lui. On tapait à bras raccourci. Puis un obus avait éclaté presque dans le tas. Il avait senti son cheval fléchir, et lui, subissant la loi de la vitesse acquise, avait été projeté en avant. Il était tombé la tête la première sur un corps dur.

Là s'arrêtait le souvenir de ces sensations. Tout ce qui avait suivi lui échappait. Et il se retrouvait à la même place, brisé, mais intact. Bon! mais l'obligation de prendre un parti sur l'heure s'imposait. Que faire?

Pendant qu'il se consultait anxieux, frémissant à la pensée de voir surgir une patrouille allemande, qui l'eût capturé, il remarqua, au lointain, des feux de bivouac. Etaient-ce des Français où des ennemis? Il prêta l'oreille et perçut, à la fin, le sifflet de commandement des troupes prussiennes.

Ah diable! Les camarades avaient donc eu le dessus. Tant mieux! Mais en ce cas, ils ne devaient pas être loin. Maîtres du champ de bataille, ils occupaient certainement les villages disputés, celui de Sapignies, par exemple, pour la possession duquel lui-même avait combattu.

Il se rassura. A peine à un kilomètre de ce village, il se décida de s'y rendre, si faible encore qu'il se sentît. Eh bien! en route. Pas à se tromper, ni à tomber dans des fondrières. La lune montant dans le ciel éclairait crûment la campagne.

Elle lui permit d'apercevoir à terre une gourde attachée par une lanière à l'épaule d'un camarade mort. Il la secoua. Elle contenait du liquide, un liquide alcoolique puisqu'il n'était pas gelé. Quelques gorgées le réconfortèrent.

Il se baissa pour couper les lanières, quand une violente émotion le secoua. Il reconnaissait cette gourde qui pas à l'ordonnance [illegible] ami Laroche; [illegible] que qu'elle tenait.

Hélas, aucun doute [illegible] Il est bien mort. [illegible]

Une [illegible] impression se peignit sur les traits [illegible] du baron. Interdit un moment, atterré, il poussa un juron terrible, et d'un mouvement de colère, il montra le poing au ciel.

Ce n'était pas le cri affligé d'un ami qui pleure un ami. C'était l'imprécation d'une âme déçue, qui sent s'effondrer le terrain sous ses pieds, [illegible] un échafaudage de [illegible]

Parlez-moi de la [illegible] et de ces appellations [illegible]

Un journal annonce que "les voilettes dites 'muselières' se portent toujours." On ne dit pas si ces muselières-là figureront à l'exposition canine. Ce [illegible] gique.